

## Motion des enseignants du collège Pierre Brossolette de Reims au CA du 5 février 2019.

Ce n'est pas parce qu'il est annoncé la création d'une classe dans notre établissement que la préparation de la rentrée 2019 ne se fait pas dans l'inquiétude.

Inquiétude face au projet de modifier le statut des enseignants afin de les contraindre à faire deux HSA contre une seule actuellement. Nous nous élevons avec force contre cette mesure, qui alourdit notre charge de travail : nous souhaitons pouvoir mieux travailler avec les élèves, pas que l'on nous force à faire davantage d'heures supplémentaires. Dans les classes, de 28 élèves voire plus comme en 6<sup>ème</sup> actuellement, nous devons gérer de plus en plus d'élèves avec des PPS, PAP, ou encore ceux en attente de place dans le dispositif ULIS, difficile d'individualiser. Le seul but de cette mesure inique est de faire des économies, et de cacher le manque d'attractivité du métier puisque tous les postes proposés aux concours ne sont pas pourvus.

Inquiétude face à l'article 1 du projet de loi dite de la « confiance » qui introduit la notion d'exemplarité de la communauté éducative et brandit la menace de sanction envers ceux qui useraient un peu trop librement de la parole, en « portant atteinte à la réputation du service public », expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires. Pourrons-nous l'an prochain lire librement cette motion ?

Inquiétude qui persiste depuis deux ans, parce qu'avec la réforme des collèges, notre établissement a perdu sa classe européenne, sa bilangue, son option expérimentale CHAAP et les heures de LCALA ont été rabotées. Tout cela dans un contexte de concurrence entre disciplines.

Et pourtant les discours sont là :

- Article 5 concernant les options de l'arrêté du 16-6-2017 - J.O. du 18-6-2017 modifiant l'article 7 de 2016

Il est indiqué que « *Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin.* »

- Dans une circulaire du 24 janvier 2018, le ministre apporte son soutien aux Langues anciennes en précisant « *Au collège, les langues et cultures de l'Antiquité sont enseignées au cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième (article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 modifié).* »

- Le 17 septembre 2018, le ministre annonçait même dans une conférence de presse « *à l'école des arts et de la culture* », à la page 16, qu' « *À la rentrée 2019, tous les élèves de troisième auront une demi-heure par semaine de français en plus (soit 4 h 30) pour travailler l'expression orale, notamment en vue de la préparation de l'épreuve orale du DNB.* »

Il est vrai qu'il s'agissait d'un paragraphe sur l'éloquence dans ce dernier cas. Pour les deux autres, il ne coûtait rien d'utiliser le verbe « pouvoir » ou « dans la limite de » pour qu'on s'en saisisse pour ne pas donner les moyens. Les discours n'engagent que ceux qui les croient car, à l'heure actuelle, ils ne sont pas suivis des faits.

Depuis la réforme des collèges, on nous demande de mettre en place le PEAC, par exemple, mais sans donner les moyens nécessaires. Ainsi, faute d'heure, le seul « EPI » commun à tous les élèves d'un même niveau, qui permettait une réelle interdisciplinarité et une collaboration avec le Musée des Beaux-Arts, risque de disparaître. Que penser de l'investissement que l'on demande sans cesse aux enseignants dans des projets nouveaux pour les supprimer par manque de moyens ?

Sur sa dotation, l'établissement doit déjà financer des groupes indispensables en Sciences, les heures d'AP mises en place pour faciliter les apprentissages des élèves, le dispositif PSC1, ... et on voudrait nous faire croire que les disciplines ne sont pas en concurrence ?

Il serait illusoire de faire croire aux parents et aux élèves que, malgré la bonne volonté de tous les enseignants, nous pourrions faire mieux avec des moyens en baisse depuis la réforme des collèges. Or nous savons que si le service public d'enseignement ne propose plus certains dispositifs ou options, ce sont les établissements privés qui s'en chargeront.

C'est pourquoi, afin d'assurer la scolarisation à la rentrée 2019 de tous les élèves du secteur de notre collège, nous demandons que notre dotation soit reconsidérée et abondée en heures postes suffisantes pour ouvrir une option LCE, CHAAP et aller dans le sens d'une revalorisation des LCALA. Il faut que les discours soient suivis par des actes.